



INFORMATION POUR LES ÉTUDIANTS

PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ ÉQUITABLES POUR ÉTUDIANTS

APERÇU DU PROGRAMME

Le gouvernement du Nunavut reconnaît que les étudiants et les prochains diplômés inuits du Nunavut et autres Nunavummiut sont désireux d'appliquer et de renforcer leurs compétences, ainsi que d'explorer des parcours de carrière potentiels. Le Programme d'emplois d'été équitables pour étudiants du gouvernement du Nunavut est une excellente option pour vous permettre d'acquérir cette expérience tout en bénéficiant de conseils de mentors et en gagnant un salaire concurrentiel!

Le Programme d'emplois d'été équitables pour étudiants du gouvernement du Nunavut :

- vous permettra d'acquérir des compétences et de les développer;
- vous aidera à financer votre éducation et vous encouragera à terminer vos études;
- enrichira votre parcours scolaire;
- vous aidera à évaluer vos options de carrière au sein de la fonction publique territoriale.

Conformément aux objectifs du chapitre 23 de l'Accord du Nunavut, la priorité sera donnée aux étudiants inuits du Nunavut. Certains volets du programme mettent l'accent sur l'orientation et l'évaluation aux fins d'assurance de la qualité.

Entre le 1^{er} avril et le 30 septembre de chaque année, des étudiants sont embauchés pour des emplois d'été et rémunérés conformément aux dispositions du PEÉÉÉ. La date limite finale de présentation des demandes par les étudiants est le 17 juillet 2020, mais nous les encourageons à présenter leur demande dans les plus brefs délais, car des postes sont actuellement disponibles!

ADMISSIBILITÉ

La priorité d'embauche sera accordée dans l'ordre suivant :

1. **Inuits du Nunavut** : étudiants visés par Accord du Nunavut.
2. **Autres Nunavummiut** : étudiants qui ont vécu au Nunavut pendant au moins les 12 derniers mois consécutifs (ou au moins les 12 derniers mois consécutifs avant de devenir étudiants à temps plein au niveau secondaire ou postsecondaire à un établissement hors du Nunavut), qui possèdent une carte d'assurance-maladie valide du Nunavut et qui ne sont pas admissibles à l'aide financière d'une autre province ou d'un autre territoire.

Pour être admissible à ce programme, un étudiant doit être soit un Inuit du Nunavut, soit un autre Nunavummiut et doit :

- être inscrit ou accepté dans un programme postsecondaire d'un collège, d'une université ou d'un établissement désigné durant la session ou le semestre précédent ou suivant; ou
- avoir terminé au minimum la 10^e année et être inscrit à temps plein dans un programme du secondaire durant la session ou le semestre précédent ou suivant; ou
- avoir obtenu son diplôme d'études secondaires ou postsecondaires pendant l'année scolaire en cours.

Remarques :

- Si applicable, l'admissibilité à l'inscription et le lieu de résidence feront l'objet d'une vérification en exigeant la présentation d'une preuve de demande d'admission ou d'inscription dans un établissement postsecondaire, d'un relevé de notes ou d'un certificat du secondaire, de la carte d'assurance-maladie du Nunavut ou de la carte d'inscription pour Inuits du Nunavut délivrée par Nunavut Tunngavik Inc. Consultez le coordonnateur d'emplois d'été pour étudiants (CEÉÉ) de votre région pour obtenir des précisions.

PROCÉDURES

Demandes

Étudiants

Les étudiants doivent envoyer leur demande aux coordonnateurs d'emplois d'été pour étudiants (CEÉÉ) à l'administration centrale ou aux bureaux régionaux. Ils peuvent aussi se procurer un formulaire de demande à partir du site Web du GN au www.gov.nu.ca/fr/ressources-humaines/information/emplois-dete-pour-etudiants et le renvoyer directement au CEÉÉ de leur région.

Taux de rémunération et avantages sociaux

Tous les étudiants admissibles à un emploi d'été seront payés selon l'échelle salariale pour étudiants.

Le taux de rémunération des emplois d'été est basé sur un pourcentage de la grille salariale des emplois occasionnels :

Première année	75 %
Deuxième année	85 %
Troisième année	95 %
Quatrième année et suivantes	100 %

En plus de sa rémunération de base, chaque étudiant aura droit à une indemnité de vie dans le Nord en fonction de son lieu de travail normal et de sa principale localité d'emploi. L'étudiant reçoit également une indemnité de congé annuel équivalente à 6 % de sa rémunération en lieu d'accumulation de crédits-vacances (même si le contrat d'emploi de l'étudiant a une durée supérieure à quatre mois).

Cette indemnité sera calculée en fonction du taux horaire établi en divisant le taux annuel pour la localité par le nombre annuel d'heures régulières de travail.

Évaluation

Les étudiants embauchés en vertu de ce programme doivent remplir le formulaire d'évaluation ci-joint à la fin de leur période d'embauche.

Tous les formulaires d'évaluation et d'information doivent être acheminés au coordonnateur d'emplois d'été pour étudiants de la division du recrutement et de la dotation du ministère des Ressources humaines.

Questions

Toutes les préoccupations relatives aux critères d'admissibilité, aux politiques et aux processus du programme peuvent être acheminées au coordonnateur d'emplois d'été pour étudiants désigné (voir la liste à la dernière page).

DEMANDES D'EMPLOI ET FORMULAIRES CONNEXES

- formulaire de demande d'emploi d'été, accompagné des preuves qui sont demandées dans le formulaire
- évaluation par l'étudiant (fin de l'emploi d'été)

Remarque : Une vérification du casier judiciaire (ou, le cas échéant, une vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables), un serment d'entrée en fonction et de confidentialité, et le formulaire de milieu de travail exempt de harcèlement doivent être remplis, le cas échéant.

COORDONNÉES

Coordonnateurs d'emplois d'été pour étudiants :

Il est possible de communiquer avec les coordonnateurs d'emplois d'été pour étudiants (CEÉE) pour obtenir de l'information ou de l'aide concernant le programme. Consultez la liste ci-dessous et choisissez le bureau de la région où vous souhaitez travailler :

Iqaluit
975-6222 ou, sans frais, 1-888-668-9993
IqaluitSummerStudents@gov.nu.ca

Région de Qikiqtaaluk :
934-2025 ou, sans frais, 1-800-682-9033
QikiqtaalukSummerStudents@gov.nu.ca

Région du Kivalliq :
645-8065 ou, sans frais, 1-800-933-3072
KivalliqSummerStudents@gov.nu.ca

Région de Kitikmeot :
983-4058 ou, sans frais, 1-866-667-6624
KitikmeotSummerStudents@gov.nu.ca

En ligne :

Le formulaire de demande pour le PEÉÉÉ ainsi que d'autres renseignements se trouvent sur le site Web du GN au www.gov.nu.ca/fr/ressources-humaines/information/emplois-dete-pour-etudiants.

Pour chaque élément ci-après, veuillez cocher (X) la case qui correspond le mieux à votre évaluation.

Élément	Tout à fait d'accord	Un peu d'accord	Un peu en désaccord	Tout à fait en désaccord
Mes objectifs ont été atteints.				
Mon superviseur m'a bien orienté.				
Le personnel de la division s'est montré coopératif.				
Le milieu de travail du ministère était accueillant.				
En général, le programme a été un succès.				

Signature : Date :